



LSC Construction Sàrl
Rue de l'Arney 14
CH-1753 Matran
+41 79 772 07 92
info@lsc-construction.ch
CHE-460.108.258 TVA

CONDITIONS DE LOCATION REMORQUE THERMOSILO PKF350 AM

1. Objet de la location

La présente convention régit la location d'une remorque spécialisée pour l'application de goudron.

2. Tarifs et Paiement

- **Prix journalier :** Le montant de la location est fixé à **CHF 150.00 TTC par jour**.
- **Modalités :** Le paiement intégral de la location s'effectue au plus tard au moment de la **prise en charge** de la remorque (espèces ou TWINT). Dans certains cas, LSC Construction Sàrl peut accepter un règlement sur facture.
- **Facture :** Sur demande, une facture officielle sera établie et transmise par e-mail dans les jours suivant la fin de la location.

3. Enlèvement et restitution

- **Lieu :** Sauf accord contraire, l'enlèvement et la restitution de la remorque se font à l'adresse de notre dépôt : **Rte du Pâqui 8 à 1720 Corminboeuf**.
- **État de propreté :** La remorque doit être rendue dans un état de propreté convenable, correspondant à l'état constaté lors de la réception. Le goudron ne doit pas être figé dans des conduits ou sur des parties mobiles par négligence.
- **Frais de nettoyage :** Si la remorque nécessite un nettoyage intensif par nos soins au retour, des frais de remise en état pourront être facturés.

4. Durée et Retards

- **La journée de location** correspond à une journée de travail. Sauf accord contraire, la remorque doit être enlevée à 6h et retournée au plus tard à 18h.
- **Retour hors délai :** LSC Construction Sàrl se réserve le droit de facturer un supplément pour tout retard, selon l'impact sur les locations suivantes.

5. Responsabilités et Dommages

- **Dégâts :** Tous les dommages survenus durant la période de location (crevaisons, chocs, système endommagé, etc.) sont à la charge exclusive du locataire.
- **Assurance :** Le locataire certifie posséder une assurance responsabilité civile (RC) couvrant l'utilisation de véhicules tractés. L'entreprise décline toute responsabilité en cas d'accident lié à une mauvaise utilisation ou à une surcharge.

6. Utilisation et Sécurité

- **Utilisation conforme :** La remorque doit être utilisée exclusivement pour le transport et l'application de goudron/bitume, conformément aux normes de sécurité en vigueur.
- **Interdiction de sous-location :** Le locataire ne peut ni sous-louer, ni prêter le matériel à un tiers sans accord écrit.
- **Fixation :** Le locataire est responsable de la bonne fixation de la remorque à son véhicule tracteur et du respect de la capacité de remorquage de ce dernier.